



DICTIONNAIRE DE LA PROVENCE *ET* DU COMTÉ-VÉNAISSIN,

DÉDIÉ

A MONSEIGNEUR LE MARÉCHAL PRINCE DE BEAUVAU,

Par une Société de Gens de Lettres.

PROSPECTUS.

NOUS avons déja annoncé cet Ouvrage, ſous le titre de *Dictionnaire Provençal-François* & *François-Provençal*, *avec des Recherches Hiſtoriques & Géographiques ſur la Provence & ſur le Comté-Vénaiſſin* ; l'abondance des Matériaux, dont nous ſommes redevables à la générofité de quelques

Savans, & les Manuſcrits précieux que nous avons acquis, nous obligent de donner une plus grande étendue à ce Dictionnaire & d'en changer le titre.

Nous annonçons aujourd'hui cinq Volumes *in*-4°., au lieu de deux que nous avions promis. La Langue Provençale fournira ſeule la matière des deux premiers; le troiſième renfermera la Géographie détaillée de la Provence & du Comté-Vénaiſſin: les Vies des Grands Hommes de ces Provinces ſeront conſignées dans les deux derniers Volumes.

Nous croyons avoir rempli les vœux de nos Concitoyens éclairés, en leur préſentant ſéparément des objets qui n'avoient point aſſez de connexion pour être traités enſemble.

La Langue Provençale a ſes beautés: l'énergie de ſes expreſſions, la force de ſes images, une certaine naïveté ſi propre à peindre la nature & les paſſions, ſont les qualités qui lui ont mérité des Admirateurs & des Eloges.

Le Vocabulaire Provençal-François du P. Pellas d'Aix, Religieux Minime, *Avignon* 1723, eſt le ſeul Ouvrage qui ait paru en ce genre, dans notre Province. Ce n'eſt *qu'un petit Eſſai de Dictionnaire*, de l'aveu même de ſon Auteur, & les exemplaires en ſont devenus fort rares.

Notre Vocabulaire renferme le double avantage de la traduction des mots François en Provençal & des Provençaux en François. Nous faiſons connoître le vrai ſens de chaque terme Provençal pris dans ſes diverſes acceptions; nous indiquons ſa vraie étimologie, ſoit qu'il dérive du Grec, du Celte, du Latin, &c. Le Langage uſité à Marſeille, le vrai Provençal, n'eſt point le ſeul que nous ayons employé; les autres lieux de la Provence, ceux du Comté-Vénaiſſin ont leurs termes particuliers, nous nous ſommes fait une loi de ne les point omettre.

Un Recueil choiſi des Proverbes, des Sentences & des Maximes du Peuple, que nous avons placé à la fin du premier Volume, rend cette partie de notre Ouvrage très-intéreſſante: c'eſt dans ces expreſſions populaires que ſe peint le vrai génie d'une Langue.

Les mots techniques des Arts & Métiers, la Nomenclature des Oiſeaux de la Provence & des Poiſſons de la Mer Méditerranée ajoutent un nouveau degré d'utilité à notre Vocabulaire, & le rendent également propre aux Savans & aux Artiſtes, à l'Homme d'affaires & au Navigateur.

La Géographie d'un Pays exige des détails que nos Hiſtoriens ſemblent avoir négligés. Une Correſpondance ſuivie avec MM. les Curés & les Savans de la Provence & du Comté-Vénaiſſin, nous a fourni des renſeignemens curieux & inſtructifs qui répandront un nouveau jour dans l'Hiſtoire Géographique des deux Provinces. Nous ſaiſiſſons avidement cette occaſion de manifeſter l'exactitude de nos Correſpondans, & de publier notre juſte reconnoiſſance.

Pour convaincre MM. les Souſcripteurs du fruit de nos recherches, nous allons mettre ſous leurs yeux un article de notre Géographie, dans lequel nous traitons un ſujet inconnu à bien de Provençaux: nous y relevons auſſi quelques erreurs des Ecrivains qui nous ont précédés.

CORRENS ou COURRENS, en Latin, *Locus* ou *Monaſterium de Corredis*,

anciennement *de Coreno* ou *Correno*, en Provençal, *Courrens*, Bourg considérable de Provence, situé sur la rive droite de la Riviere d'Argens, au Diocèse d'Aix, dans la Viguerie & la Sénéchaussée de Brignole, à deux lieues N. N. E. de cette dernière Ville & à dix lieues d'Aix par la ligne droite, dépendant pour le spirituel & le temporel de l'Abbaye de Mont-Major, à laquelle le Prieuré de Correns est uni depuis l'époque de son établissement, qui remonte aux premières années du dixième siècle.

Nous allons rapporter l'origine de ce célèbre Monastère, & celle de son Pardon.

Un riche Seigneur des environs de Brignole, nommé Lambert, donna à l'Abbaye de Mont-Major les Terres qu'il possédoit dans un lieu appellé Correns parce que les Eaux d'Argens y coulent avec plus de rapidité. Ses Enfans, Aubert & Raynaud, y firent bâtir une Eglise pour les Religieux de cette Abbaye.

Quelque temps après, Edelbert de Château-Renard, Seigneur de Correns, de Carces & de sa Vallée, y fonda, conjointement avec sa femme Mathilde, un Monastère considérable sous la dépendance de l'Abbé de Mont-Major, auquel ils firent don de quelques Eglises, & entre autres de celle de *Paracol* près du Val; l'Acte de cette donation est de l'année 972. *Voyez* PARACOL. Plusieurs riches Particuliers firent aussi des dons à ce Monastère, parmi lesquels on distingue celui d'une Dame nommée Balde, Epouse de Dodon, en l'année 1002. On édifia alors une Eglise plus vaste & plus belle que celle qui existoit. L'Abbé Archinric, voulant attirer la dévotion des Peuples & surtout leurs aumônes, députa Albert, l'un de ses Moines, vers le Pape Sergius II, pour obtenir des Indulgences en faveur des personnes pieuses qui assisteroient à la Consécration de l'Eglise de Notre-Dame de Correns, qui la visiteroient, ou qui lui feroient quelque aumône. Il demandoit dans sa Supplique, la même faveur pour l'Eglise de Mont-Major qu'on devoit rebâtir, & pour une troisième Eglise dédiée à St. Benoît. Le Souverain Pontife lui accorda sa demande par un Bref de l'année 1010, adressé aux Archevêques d'Arles & d'Aix. Ce ne fut cependant que long-temps après, c'est-à-dire, en 1065 que Raymbaud (*Rayambaldus*), Archevêque d'Arles & Vicaire du St. Siége, fit la Consécration de l'Eglise de Notre-Dame de Correns. Ce Prélat n'accorda point en cette occasion de grandes Indulgences, comme l'a prétendu Bouche, tom. 1, p. 80, puisqu'il ne fit que publier celles que Sergius avoit concédées, & qui furent l'origine du fameux *Pardon de Correns*, dont aucun Auteur n'a parlé jusqu'à ce jour avec assez d'exactitude.

Ce Pardon ne fut d'abord qu'une Indulgence partielle & non plénière, mais peut-être annuelle. La Bulle du Pape Sergius II la limite à la rémission de la troisième partie des peines Canoniques. Ce furent apparemment ses Successeurs qui la rendirent plénière en la confirmant; mais en même tems ils la fixèrent au troisième jour du mois de Mai, Fête de l'Invention de la Croix, lorsque ce jour se rencontroit un Vendredi, ce qui arrivoit de sept en sept ans, avant la réforme du Calendrier. De là est venu le Proverbe usité en Provence

pour exprimer une chofe rare : *coumo lou Pardoun de Courrens de fept en fept ans*. Le Peuple, par exagération ou par analogie, dit aujourd'hui *de cent en cent ans ;* ce qui a induit en erreur M. Pitton dans fon Hiftoire Eccléfiaftique d'Aix, pag. 94.

Cette Indulgence fut commune aux Eglifes de Correns & de Mont-Major : les mêmes Bulles l'ont établie, confirmée & fixée au troifième jour de Mai, lorfqu'il fe rencontre un Vendredi. On venoit de par-tout pour gagner ce Pardon. Bouche, tom. 2, pag. 434, rapporte, d'après un Auteur Contemporain, que le troifième jour du mois de Mai de l'année 1409, il fe trouva à l'Abbaye de Mont-Major cent cinquante mille Pélerins de divers endroits de la Chrétienté, parmi lefquels on diftingua le Roi Louis II, Comte de Provence, & fa Femme Yolande, qui y vinrent gagner l'Indulgence plénière. *Voyez* MONT-MAJOR. Nous ne connoiffons pas le nombre des Pélerins qui fe rendoient à Correns dans ces tems reculés. Nous lifons feulement dans un Verbal authentique de l'année 1613, que le 3 Mai de cette année, il vint à Correns cinquante-quatre mille perfonnes de différens lieux de la Provence pour y gagner le Pardon. La plupart arrivoient en proceffion, principalement les Confrairies de Pénitens, ayant à leur tête une Perfonne conftituée en Dignité Eccléfiaftique, ou Politique. L'Eglife n'étant pas affez vafte pour contenir les Confeffeurs, on avoit placé tout au tour, en pleine campagne & fous les arbres, cinq cent Prêtres Séculiers ou Réguliers qui avoient le pouvoir d'abfoudre des cas réfervés & qui y tenoient leurs Tribunaux depuis le premier jour du mois de Mai ; (quoique l'Indulgence ne pût fe gagner que depuis les Vêpres du 2 jufques après celles du 3). Les aumônes montèrent à quatre cent livres environ, ce qui faifoit alors une fomme affez forte. Une des premières Proceffions fut celle de Mouftiers, compofée de mille perfonnes ; celle de Brignole l'étoit de trois mille cinq cent. Il feroit trop long de rappeller ici le nombre des Pélerins qui vinrent à Correns pendant le fiècle dernier & au commencement du nôtre ; nous nous contenterons d'annoncer que le Pardon avoit lieu toutes les fois que le 3 Mai étoit un jour de Vendredi, & qu'à chaque fois on faifoit un dénombrement exact des Confeffeurs, des perfonnes pieufes qui venoient gagner l'Indulgence, & des fommes que produifoit la charité des Pélerins.

L'ancienne Eglife de Correns, bâtie fur une éminence à trois ou quatre cent pas du Bourg actuel, s'écroula tout-à-coup pendant la nuit du 5 Mai 1734. La nouvelle fut bâtie dans le Bourg & bénite le 6 Août 1742 par Meffire Jean-Paul de Seillons, Archiprêtre du Canton de Brignole, commis par l'Ordinaire. Sur la Supplique des Confuls & des Habitans de Correns, le Pape Clément XII, par fa Bulle du 2 Septembre 1737, annexée au Parlement de Provence & autorifée par M. l'Archevêque d'Aix, transféra l'Indulgence dans la nouvelle Eglife pareillement dédiée à Notre-Dame. Malgré cela, le Pardon eft abfolument tombé avec l'Eglife, il n'en refte pas la moindre trace ; cependant il avoit eu lieu en 1726, huit ans feulement avant la chûte de l'ancienne Eglife.

Le Prieuré de Correns étoit tantôt

en Règle, tantôt en Commande. Alain, Evêque d'Avignon, le poſſédoit en 1460. On ſera peut-être ſurpris qu'un Monaſtère auſſi ancien & auſſi riche n'ait jamais été érigé en Abbaye. Nous croyons en trouver la raiſon dans l'anathême porté contre ceux qui oſeroient l'entreprendre; une Pierre placée au-deſſus de la porte du Monaſtère, & qui a été depuis tranſportée dans une Maiſon du Bourg, nous a conſervé cette terrible défenſe conçue en ces termes :

SI QUIS . . . HIC ABBATEM ELEGERIT ET ORDINATOR ET ORDINATUS . . . . CUM JUDA DAMNENTUR.

Aujourd'hui qu'il n'y a plus de Moines ni de Monaſtère, le Prieuré eſt entièrement réuni à la Manſe de l'Abbaye de Mont-Major. La Paroiſſe de Correns eſt deſſervie par un Curé, trois Vicaires & un Chapelain. Il y a une Chapelle de Pénitens, un Hôpital & une Maiſon fondée pour les Capucins. Le Patron du lieu eſt St. Germain; il ſe fête le 7 Juillet, avec Proceſſion & *Train* ou *Roumavagi*, qui n'ont rien de particulier.

Le nombre des habitans eſt à-peu-près de deux mille, parmi leſquels on compte beaucoup de Bourgeois. Ils ſont en général polis, honnêtes, ennemis des procès & même religieux; ils excellent au jeu de ballon, & le diſputent ſur ce point à toute la Province; ils ſe diſtinguent par leur adreſſe à la chaſſe & à la pêche qu'ils pratiquent pour leur amuſement. Les Truites de Correns ſont excellentes; Auſone en a parlé ſous le nom de *Salar*.

Purpureiſque SALAR ſtellatis tergora guttis.

La température du climat eſt douce : les maladies y ſont très-rares. Le Terroir eſt fertile en vin, huile & légumes, qui ſont l'unique objet de commerce de ce pays.

On voit dans le plus ancien quartier du Bourg, une eſpèce de Citadelle fort antique, appellée *le Fort Gibron*, qui a eſſuyé des Siéges pendant les guerres civiles. Ce Quartier étoit ceint d'épaiſſes murailles; les rues en ſont étroites. Celles de la partie moderne ſont au contraire fort larges & ornées de belles maiſons.

Vers la fin du mois de Décembre 1746, les Allemands mirent *Correns* à contribution, mais ils l'abandonnèrent précipitamment le jour de la Noël, aux approches d'un Corps de Troupes légères que M. de Belle-Iſle détacha contre eux de ſon Camp du Puget, à la prière des Conſuls de Brignole : ces Troupes y firent priſonnier un Cuiraſſier Hongrois.

Il y a à Correns un beau pont de pierre ſur le fleuve d'Argens; ce pont conduit au Fauxbourg ſitué ſur la rive gauche du fleuve & dans le reſſort du Diocèſe de Fréjus. C'eſt peut-être ce qui a donné lieu aux Auteurs du *Gallia Chriſtiana*, tom. 1, pag. 448, de placer Correns au Diocèſe de Fréjus. Il eſt ſurprenant que le nouvel Hiſtoriographe de Provence ait copié cette faute que Bouche avoit déja rélevée dans une Bulle du Pape Calixte II. de l'année 1123. Le Dictionnaire des Gaules place *Correns* au Diocèſe d'Aix, & *Courrens* dans celui de Fréjus; M. Expilly a été probablement induit en erreur par la lecture des Ouvrages de MM. de Ste,

Marthe ; ou par quelque Carte fautive. Il étoit cependant bien facile à ces Auteurs de s'assurer de la vérité, par l'inspection du pouillé de ces deux Diocèses.

Une des parties qui rend notre Géographie intéressante, est la description des usages particuliers à chaque Pays & leur origine. Nous croyons devoir ajouter ici un fragment de l'Article MARSEILLE, concernant un usage ancien qui subsiste encore de nos jours.

» . . . Tout le Monde mange des » Pois-chiches le jour des Rameaux; » c'est à Marseille que la nécessité » introduisit cet usage adopté par la » reconnoissance de nos Peres, & » qui est parvenu jusqu'à nous. En » l'année 1418, la Ville de Marseil- » le fut attaquée d'une cruelle fa- » mine, dont les habitans auroient » été bientôt les victimes, si la Pro- » vidence qui veilloit à leur conser- » vation, n'eût amené dans son Port, » le Samedi veille du Dimanche des » Rameaux, six Bâtimens chargés de » Pois-chiches destinés pour Gênes, » que le mauvais tems força d'y » relâcher. Les Consuls firent aussi-tôt » saisir leurs Cargaisons & les dis- » tribuerent dès le lendemain aux ha- » bitans. C'est en mémoire de cet » heureux événement que nous man- » geons des Pois-chiches le Diman- » che avant Pâques. *Extrait des Ar-* » *chives de la Ville de Marseille* ».

La Provence a donné le jour à des Hommes Illustres dans tous les genres ; nos recherches sur cet objet nous ont procuré des Manuscrits qui renferment des faits presque inconnus & qui méritent d'être transmis à la postérité.

Ce n'est point une notice des Grands Hommes ; ou quelques circonstances de leurs vies que nous annonçons ; notre Dictionnaire désigne le lieu & l'époque de la naissance de chaque Personnage célèbre, les particularités de sa vie, le détail de ses Ouvrages, ses Titres, ses actes de bienfaisance, &c. &c.

Le Sexe fournit quelques articles à cette partie importante. Les Héroïnes, les Poëtes & les Artistes qui ont honoré leur Patrie, trouvent leur rang à côté des Héros & des Savans Provençaux.

Le Comté Vénaissin a produit des Guerriers, des Auteurs & des Artistes sans nombre. Nous avons puisé des connoissances curieuses sur les vies de ces Hommes Illustres dans la Bibliothéque manuscrite d'un Savant respectable qui nous a communiqué sans réserve ses travaux immenses rélatifs à notre projet. Nous avons également acquis un Manuscrit sur les Grands Hommes de la Provence & du Comté-Vénaissin que l'Auteur devoit faire imprimer & qu'il nous a cédé avec un désintéressement qui mérite des éloges.

Malgré notre exactitude, l'immensité de la carrière que nous avons à parcourir nous faisant craindre de laisser quelque chose en arrière dans un champ aussi vaste, nous prions les personnes qui ont quelques connoissances particulières sur les Grands Hommes de la Provence, ou qui ont le bonheur d'en compter parmi leurs Ancêtres, de nous les communiquer. Nous nous flattons que la vérité & l'exactitude présideront à la rédaction de leurs Mémoires, comme elles sont la base de nos travaux. Nous nous ferons un devoir d'employer les notices qu'on aura la bonté de nous

adreffer, & d'en faire honneur à notre Ouvrage. Ce n'eft que par le fecours des gens inftruits, que nous pouvons efpérer de porter ce Dictionnaire à un certain degré de perfection.

Les bornes d'un Profpectus ne nous permettant pas d'entrer dans un plus long détail, nous prévenons MM. les Soufcripteurs qu'on nous a communiqué récemment des particularités concernant les *Troubadours*, qui n'ont point encore été imprimées, & qui ferviront à augmenter l'éclat de la réputation de ces Poëtes Provençaux.

Ceux qui voudront envoyer des Mémoires aux Auteurs de cet Ouvrage, font priés de les adreffer francs de port, à M. Moffy, Libraire à Marfeille.



CONDITIONS

DE LA SOUSCRIPTION.

Le Dictionnaire de la Provence & du Comté-Vénaiffin, compofé de cinq Volumes *in*-4°. même format & caractère que ce Profpectus, & pareillement en deux colonnes, coûtera 50 liv. en feuilles.

La Soufcription fera ouverte jufques au Ier. Novembre 1784 pour Marfeille, & jufques au premier Janvier 1785 pour le refte de la Provence &c. Les Perfonnes qui n'auront par foufcrit à ces époques, payeront chaque Volume en feuilles 12. liv.

L'on payera en foufcrivant	12.	50 liv.
En retirant le premier Volume	9.	
En retirant le fecond	9.	
En retirant le troifième	9.	
En retirant le quatrième	9.	
En retirant le cinquième & dernier Vol.	2.	

Le premier Volume paroîtra au plus tard en Janvier 1785, & les fuivans feront diftribués fucceffivement de fix en fix mois, fans interruption.

Nous efpérons que MM. les Soufcripteurs actuels voudront bien renouveller leur engagement.

La réforme de notre Plan n'arrête point le cours de l'Ouvrage, qui va être mis fous Preffe ; mais les dépenfes confidérables que nous avons faites, nous obligent d'exiger des avances pour accélérer l'impreffion.

On foufcrit à MARSEILLE, chez JEAN MOSSY, Imprimeur - Libraire ; SUBE & LAPORTE, & ROULLET, Libraires.

A AIX.	Chez DAVID, Imprimeur - Libraire.
	SURRE, Libraire.
A TOULON.	MALLARD, Imprimeur - Libraire.
	SURRE, Libraire.
	BOERY, Libraire.
A ARLES.	GAUDION, Libraire.
A AVIGNON.	SEGUIN, Imprimeur - Libraire.
	NIEL, Imprimeur - Libraire.
	AUBANEL, Imprimeur - Libraire.
	CHAMBEAU & MENSAC.
A NIMES.	GAUDE Pere & Fils, Libraires.
	BELLE, Imprimeur - Libraire.
A MONTPELLIER.	RIGAUD, PONS ET COMP[e]., Libraires.
	FONTANEL, Libraire.
A BEZIERS.	BARBUT, Imprimeur - Libraire.
A TOULOUSE.	SENS, Libraire,
	MANAVIT, Libraire.
	DUPLEIX, Libraire.
A BORDEAUX.	LABOTTIERES Freres, Imprimeurs - Libraires.
	CHAPPUIS Freres, Libraires.
	GINTRAC, Libraire.
	BERGERET, Libraire.
A ROUEN.	LEBOUCHER, Libraire.
A PARIS.	DELALAIN jeune, Libraire, *rue St. Jacques.*
	DEBURE aîné, Libraire, *quai des Augustins.*
	NYON aîné, Libraire, *rue du Jardinet.*
	VEUVE DUCHESNE, Libraire, *rue St. Jacques.*
A LYON.	ROSSET, Libraire, *rue Merciere.*
	JACQUENOD, Libraire, *idem.*
A BRIGNOLES.	MAYER, Directeur de la Poste aux Lettres.
A GRENOBLE.	GIROUD, Imprimeur - Libraire.
	BRETTE, Libraire.
A ANTIBES.	M. REYBAUD, Avocat.
A NICE.	M. FLOTERONT, Imprimeur - Libraire.
A TURIN.	Les Freres REYCENDS, Libraires.
	Et chez les principaux Libraires de l'Europe.

A MARSEILLE,

De l'Imprimerie de JEAN MOSSY, Imprimeur du Roi, de la Marine, & Libraire; sur la Canebière, à côté du Bureau des Draps.

